



DÉLIBÉRATION N° 72/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :
RESSOURCES HUMAINES
Modification du tableau des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.

M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que dans le cadre d'une mobilité, il convient de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 h par semaine pour satisfaire aux besoins du Service Education Enfance Jeunesse afin d'effectuer les missions suivantes étant précisé que celles-ci peuvent être assurées par un agent du cadre d'emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (filière animation) :

- Être garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Mener des projets d'animation dans le cadre du projet éducatif en lien avec le projet éducatif territorial
- S'intégrer, participer et enrichir la vie de l'équipe d'animation.

En effet, l'agent en poste disposait du grade d'adjoint d'animation alors que la personne dont le recrutement est envisagé dispose du grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Cette création n'implique pas l'inscription de crédits supplémentaires au budget 2024 et ne modifie pas le nombre d'agents employés jusqu'alors par la Commune.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE**, à compter du 1^{er} juillet 2024, la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 h par semaine affecté au Service Education Enfance Jeunesse.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30/6/2024

Publié ou notifié

le : 30/6/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

